

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-338
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
COMMANDE
PUBLIQUE

Sous matière :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

OBJET :
**CONCESSION
RESTAURATION
COLLECTIVE :
RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE
POUR 2023/2024**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTÉE EN DATE
DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia
IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 27 novembre 2025 en Mairie de Castelnaudary afin d'étudier le rapport annuel de la période septembre 2023 – août 2024 de la Délégation de Service Public de Restauration Scolaire, ALSHS et Restauration personnes âgées Foyer Logement Pierre Estève présentés par API RESTAURATION.

Au vu du **bilan d'activité 2023/2024** du concessionnaire reçu par mail le 28 mai 2025, le service gestionnaire de la Ville a constaté que :

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18 DEC. 2025
ID : 011-211100763-20251215-DB2025338-DE

RESTAURATION SCOLAIRES ET ALSH

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de délégation de service public et aux ré indexations contractuelles.
- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de 78 674 repas livrés, le pointage de la Ville étant de 79 159 repas consommés (+ 485 repas), le concessionnaire n'ayant notamment pas pris en compte une partie des pique-niques.
- Le chiffre d'affaires constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève à 478 214 € HT arrondi et est supérieur à celui présenté par le Concessionnaire qui est de 460 428 € HT, soit une différence de 17 786 €.

A noter la fréquentation pointée par API sur la dernière période qui a augmenté de 150 repas et le chiffre d'affaires également de 35 317 €.

Le résultat progresse mais reste négatif à - 8 409.32 €.

FOYER RESTAURANT RES. P. ESTEVE

- Les tarifs de prix de vente des repas sont conformes au contrat de délégation de service public.
- Le tableau de fréquentation du concessionnaire pour la période est de 14 558 repas livrés, le pointage de la Ville a relevé 14 556 repas, soit 2 repas en plus.
- Le chiffre d'affaires constaté par le service gestionnaire de la Ville s'élève à 93 412 € HT et est inférieur à celui présenté par le Concessionnaire qui est de 93 305 € HT, soit une différence de 107 €.

Le résultat est négatif à - 883 €.

La commission demande pour le prochain rapport 2024/2025 une présentation plus conforme aux rapports habituellement fournis par API (exemples de menus, évolution de la démarche Bio, circuit court, manger local, formation des personnels...)

S'agissant des données présentées dans ce rapport aucun autre commentaire particulier n'est à noter.

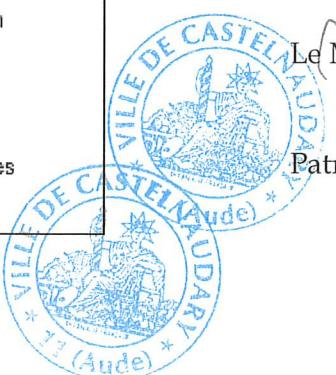
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport septembre 2023 – août 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux relatif à la Restauration Scolaire, ALSHS et restauration personnes âgées du Foyer Logement Pierre Estève présenté par API Restauration.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD